

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire, ce **6 juin 2022** à 19h30.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Bianka Côté
Siège #2 - Michel Rancourt
Siège #3 - Louiselle Gazaille Rouillard
Siège #4 - René Turcotte
Siège #5 - Francine Ross
Siège #6 - Linda Therrien

Est/sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Bergeron. Sylvia Roy, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 2 mai 2022
- 4 - RAPPORT DES ÉLUS
 - 4.1 - Dépôt rapport de formation obligatoire des élu(e)s
- 5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT
- 6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 6.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
 - 6.2 - Acceptation des dépenses
 - 6.3 - Achat immeuble no: 4 501 032
 - 6.4 - Vente du camion Inter 2005
- 7 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie
 - 7.2 - Contrat d'arrosage des fleurs et désherbages 2022
 - 7.3 - Offre de services WSP - Projet d'asphaltage
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
- 9 - LOISIRS-TOURISME
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
- 11 - LÉGISLATION
- 12 - VARIA
 - 12.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil
- 13 - CORRESPONDANCE
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Louiselle Gazaille Rouillard et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 2 mai 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Rancourt et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - RAPPORT DES ÉLUS

Le maire fait un compte rendu de sa dernière rencontre à la MRC du Granit ainsi que les élus ayant des faits à partager.

**2022-06
6253**

4.1 - Dépôt rapport de formation obligatoire des élu(e)s

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM), tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Tel que stipule l'article 313 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), le début du mandat d'un membre du conseil commence au moment où il prête le serment.

Tous les élus municipaux doivent, dans les 30 jours de leur participation à la formation obligatoire en éthique, déclarer celle-ci à la greffière-trésorière de la municipalité, qui en fait rapport au conseil. Cette formation doit être dispensée par un formateur ou un organisme autorisé et diffusé sur le site internet de la Commission municipale du Québec (CMQ). La municipalité doit tenir à jour sur son site internet la liste des élus ayant participé à la formation.

Cette formation doit notamment, en outre de tout contenu minimal obligatoire que doit fixer la CMQ, viser à susciter une réflexion sur l'éthique en matière municipale, favoriser l'adhésion aux valeurs énoncées par le code d'éthique et de déontologie et permettre l'acquisition de compétences pour assurer la compréhension et le respect des règles prévues par celui-ci. Elle doit aussi porter sur le rôle et les responsabilités des élus municipaux.

IL EST PROPOSÉ PAR Louiselle Gazaille Rouillard et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter le rapport déposé.

ADOPTÉE

5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

L'inspecteur en bâtiment et environnement présente son rapport concernant le nombre de permis et certificats émis : pour la période du mois de mai 2022.

Construction : 1
Rénovation : 2
Installation septique : 1
Lotissement : 1

Addition d'un bâtiment : 1

6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

6.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses

La directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses soit approuvé.

ADOPTÉE

6.2 - Acceptation des dépenses

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que les dépenses soient approuvées.

Administration: chèque no. 3451 au chèque no. 3482 pour un montant total de 67 652.91\$

Salaires: chèque no. 3182 au chèque no. 3207 pour un montant total de 17 870.65\$

Les déductions à la source au fédéral s'élèvent à 1 543.98\$

Les déductions à la source au provincial s'élèvent à 4 210.73\$

ADOPTÉE

2022-06 6254 6.3 - Achat immeuble no: 4 501 032

Ajout à la résolution no: 2022-05-6241

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité des membres du conseil de prendre les sommes nécessaires à l'achat de l'immeuble # 4 501 032 dans les surplus accumulés.

ADOPTÉE

2022-06 6255 6.4 - Vente du camion Inter 2005

ATTENDU QUE la Municipalité de Milan désire vendre son camion 10 roues International 2005 avec l'équipement de déneigement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Milan a fait une annonce au prix de vente de 40 000\$ + taxes et qu'elle a reçu une offre de la compagnie Guy Landry 2013 inc.;

IL EST PROPOSÉ par Michel Rancourt et résolu à la majorité des membres du conseil de vendre le camion 10 roues International 2005 avec l'équipement de déneigement à la compagnie Guy Landry 2013 inc. au montant de 40 000\$ + taxes, tel que vu et sans aucune garantie et d'autoriser Sylvia Roy, directrice générale et greffière-trésorière à signer tous documents nécessaires à la vente du camion.

ADOPTÉE

7 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS

7.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie

L'inspecteur en voirie dépose son rapport pour la période du mois de mai 2022.

**2022-06
6256 7.2 - Contrat d'arrosage des fleurs et désherbages 2022**

La Municipalité de Milan accepte que le contrat d'arrosage des fleurs et de désherbages 2022 soit donné à Monsieur André Paré au montant forfaitaire de 1600,00\$ pour la période de la mi-juin à la mi-septembre 2022.

IL EST PROPOSÉ par Linda Therrien et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter le contrat de l'arrosage des fleurs et de désherbage pour l'année 2022.

ADOPTÉE

**2022-06
6257 7.3 - Offre de services WSP - Projet d'asphaltage**

La Municipalité de Milan a fait une demande d'offre de services professionnelle à WSP Canada Inc. pour l'assister dans la réalisation des plans et devis et de la surveillance du projet de réfection de la rue du Ruisseau, du stationnement du bureau de poste et de l'intersection du chemin de la Yard et de la route 214.

La proposition pour les trois zones inclut les activités suivantes:

- 1- Plans et devis
- 2- Surveillance bureau (sans résidence)
- 3- Surveillance chantier

Pour la réalisation de ce projet, les honoraires représentent un montant forfaitaire de ± 20 100\$ (taxes en sus).

IL EST PROPOSÉ par Bianka Côté et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter l'offre de services de WSP Canada Inc.

ADOPTÉE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

9 - LOISIRS-TOURISME

10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

**2022-06
6258 11 - LÉGISLATION**

12 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

12.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 4 juillet 2022 à 19h30.

13 - CORRESPONDANCE

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Michel Rancourt a quitté la salle suite à une question d'un citoyen qui le concernait personnellement.

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Louiselle Gazaille Rouillard et résolu à l'unanimité des membres du conseil que cette séance ordinaire soit levée à 20h10.

ADOPTÉE

Jacques Bergeron, maire

Sylvia Roy, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de Milan, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Sylvia Roy, directrice générale, greffière-trésorière

Je, Jacques Bergeron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142(2) du Code municipal*.

Jacques Bergeron, maire